

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/83
4 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 31 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

QUESTION DE PALESTINE

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/36/L.32

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 2, 3 et 5 du projet de résolution publié sous la cote A/36/L.32, le 27 novembre 1981, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général :

"2. De veiller à ce que le Groupe spécial des droits des Palestiniens continue à s'acquitter des tâches énumérées au paragraphe 1 de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale et à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 34/65 D, en consultation avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sous sa direction;

3. De fournir au Groupe spécial les ressources supplémentaires nécessaires pour accomplir ses tâches et entreprendre un programme de travail élargi comportant notamment :

- a) L'Organisation d'un séminaire annuel en Amérique du Nord, en plus des séminaires régionaux;
- b) Une diffusion plus large de ses publications dans toutes les langues officielles;
- c) La traduction de ces publications dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

...

5. D'assurer la constante coopération du Département de l'information et d'autres services du Secrétariat pour permettre au Groupe spécial des droits des Palestiniens d'accomplir ses tâches, notamment en produisant, en consultation avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, un film sur les droits des Palestiniens et en fournissant des copies des photographies figurant dans l'exposition photographique sur les droits des Palestiniens organisée au Siège des Nations Unies, ainsi que tout autre matériel visuel pouvant être utilisé par le Groupe spécial et par les centres d'information des Nations Unies."

2. En ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 2 du projet de résolution, tendant à ce que le Groupe spécial continue à s'acquitter des tâches énumérées au paragraphe 1 de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale et à l'alinéa b) du paragraphe 2 de la résolution 34/65 D, il est proposé d'accroître la capacité du Groupe spécial des droits des Palestiniens en y ajoutant deux postes temporaires, l'un de la classe P-3 et l'autre de la classe G-4, à un coût de 77 600 dollars pour l'exercice biennal 1982-1983 (traitements et dépenses communes de personnel). Le spécialiste des questions politiques aiderait le Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à organiser les réunions, notamment celles des groupes de travail, pour lesquels une documentation considérable sera nécessaire. Ce fonctionnaire ferait également fonction de Secrétaire des groupes de travail et serait chargé de rédiger des projets de rapports et de lettres pour le Président du Comité. On trouvera à l'annexe I du présent document une description plus détaillée des fonctions de ce poste d'administrateur.

3. A l'alinéa a) du paragraphe 3 du projet de résolution, il est demandé que soient organisés six séminaires régionaux pendant l'exercice biennal 1982-1983, dont deux se tiendraient en Amérique du Nord. A propos de ces séminaires, les hypothèses suivantes peuvent être faites à ce stade :

a) Il n'est pas prévu que les séminaires soient accueillis par des gouvernements;

b) Il y aura trois séminaires en 1982 (en Amérique du Nord, en Afrique et en Europe);

c) Il y aura trois séminaires en 1983 (en Amérique du Nord, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Amérique latine);

d) Il est prévu que chaque séminaire durera cinq jours et pourra donc tenir 10 séances;

e) On compte que chaque séminaire réunira 18 à 20 experts et 100 participants au maximum;

f) Les services fonctionnels nécessaires à chaque séminaire seront assurés par deux administrateurs du Groupe spécial des droits des Palestiniens, assistés par deux agents des services généraux. Cinq membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien assisteraient en qualité de membres du Comité à chaque séminaire. De plus, un fonctionnaire d'administration/des finances assurerait le service de chaque séminaire;

g) Les dépenses à prévoir au titre des services de conférence sont fondées sur la fourniture des moyens nécessaires pour établir la documentation avant et pendant les séminaires en deux langues (A/F) et après les séminaires en cinq langues (A, Ar, E, F, R). Le service des séminaires qui se tiendront en Europe, en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique sera assuré par des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève et celui des séminaires qui se tiendront en Amérique du Nord et en Amérique latine, par des fonctionnaires du Siège. Pour chaque séminaire, on estime qu'il faudra établir 500 pages de documentation avant la réunion, 100 pages pendant la réunion, et 600 pages après la réunion. Dans tous les cas, l'établissement de la documentation avant et après le séminaire sera assuré au Siège.

4. Comme il n'est pas prévu que les séminaires se tiennent dans des bureaux permanents de l'ONU ou aux sièges de commissions régionales, ni qu'ils soient accueillis par des gouvernements, la tenue de ces séminaires entraînera des dépenses supplémentaires au titre par exemple de la location de locaux de conférence, de locaux à usage de bureaux et de matériel d'interprétation, de matériel et de fournitures de bureau, de moyens de transport locaux et d'autres services auxiliaires, y compris ceux de personnel recruté sur le plan local. Il ne sera possible d'évaluer les moyens disponibles dans un lieu donné et leur coût qu'à la suite d'une mission classique de planification entreprise par le Secrétariat pour chaque séminaire. Les missions de planification se composeraient de trois ou quatre fonctionnaires représentant le service organique, le Bureau des services généraux et le Département des services de conférence et dureraient cinq jours environ, afin d'évaluer les facilités disponibles pour un séminaire de ce type. On estime que le coût de trois missions de ce genre en 1982 s'élèverait à 22 400 dollars. Il sera rendu compte de l'expérience et des informations acquises en 1982 en matière de coûts dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 et c'est sur elles que sera fondée la demande de crédits qui sera présentée à l'Assemblée générale à sa trente-septième session au titre des trois missions de planification et des trois séminaires prévus pour 1983.

5. Le tableau 1, où sont récapitulés les coûts prévus à ce stade, comprend un montant total de 40 000 dollars pour chaque séminaire au titre des frais généraux de fonctionnement. On compte que ce montant couvrira des objets de dépense tels que ceux indiqués au paragraphe 4 ci-dessus, ainsi que les communications, le fret et les dépenses de représentation, et il reflète aussi exactement que possible l'expérience acquise jusqu'ici en matière de coûts. De plus, comme on peut prévoir que pour au moins un des trois séminaires qui se tiendront en 1982 il faudra modifier des locaux et installer du matériel afin de pouvoir fournir des services d'interprétation complets, un montant de 50 000 dollars est inclus à cette fin. Les tableaux 2 et 3 indiquent le détail des dépenses à prévoir au titre des services de conférence.

/...

Tableau 1

SEMINAIRES REGIONAUX SUR LA QUESTION DE PALESTINE (1982)

	<u>Amérique du Nord</u>	<u>Europe</u>	<u>Afrique</u>	<u>Total</u>
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Frais de voyage du personnel en mission de planification	4 400	8 000	10 000	22 400
Frais de voyage des experts	27 000	41 000	42 000	110 000
Frais de voyage des membres du Comité	9 000	11 200	13 500	33 700
Frais de voyage du personnel des services organiques	<u>8 500</u>	<u>11 000</u>	<u>14 000</u>	<u>33 500</u>
Total	<u>48 900</u>	<u>71 200</u>	<u>79 500</u>	<u>199 600</u>
Frais généraux de fonctionnement (y compris les locaux de conférence, le fret aérien, la location de matériel d'interprétation, de bureau et de transport, les communications et les frais de représentation)	40 000	40 000	40 000	120 000
Fournitures et services divers (y compris le personnel d'appui recruté sur le plan local)	2 500	2 500	2 500	7 500
Dépenses exceptionnelles telles que la mise en sonorisation des salles, la modification des locaux (dépenses non renouvelables)	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u> a/
Total	<u>42 500</u>	<u>42 500</u>	<u>42 500</u>	<u>177 500</u>

a/ On a inclus un montant de 50 000 dollars pour l'un des séminaires.

/...

	<u>Amérique du Nord</u>	<u>Europe</u>	<u>Afrique</u>	<u>Total</u>
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Services de conférence <u>b/</u>				
- Dépenses standard	720 200	706 200	714 000	2 140 400
- Dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance	40 100	35 200	59 700	135 000
- Personnel temporaire affecté à des tâches générales	3 600	3 600	3 600	10 800
Total	<u>763 900</u>	<u>745 000</u>	<u>777 300</u>	<u>2 286 200</u>
Total général	<u>855 300</u>	<u>858 700</u>	<u>899 300</u>	<u>2 663 300 a/</u>

b/ Les tableaux 2 et 3 indiquent le détail des dépenses à prévoir pour les services de conférence.

Tableau 2

DEPENSES A PREVOIR AU TITRE DES SERVICES DE CONFERENCE POUR LES SEMINAIRES REGIONAUX DE 1982
QUI SERONT DESSERVIS PAR LE SIEGE (NEW YORK)

	<u>Interprétation</u>	<u>Traduction</u>	<u>Révision</u>	<u>Dactylographie</u>	<u>Préposés aux salles de conférences et à la distribution</u>	<u>Reproduction et distribution</u>	<u>Total</u>
<u>Dépenses standards</u>							
Documentation à établir avant la session (500 pages, A/F)	-	51 300	17 800	43 300	-	29 000	141 400
Service des réunions (10 séances - A/F)	15 200	-	-	-	800	-	16 000
Documentation à établir pendant la session (100 pages, A/F)	-	10 300	3 600	8 700	-	5 000	27 600
Documentation à établir après la session (600 pages, A, Ar, E, F, R)	-	<u>246 000</u>	<u>85 500</u>	<u>155 700</u>	-	<u>48 000</u>	<u>535 200</u>
Total	<u>15 200</u>	<u>307 600</u>	<u>106 900</u>	<u>207 700</u>	<u>800</u>	<u>82 000</u>	<u>720 200</u>
<u>Dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance</u>							
Service des réunions	7 000	-	-	-	4 900	-	11 900
Documentation à établir pendant la session	-	<u>9 400</u>	<u>4 700</u>	<u>9 400</u>	-	<u>4 700</u>	<u>28 200</u>
Total	<u>7 000</u>	<u>9 400</u>	<u>4 700</u>	<u>9 400</u>	<u>4 900</u>	<u>4 700</u>	<u>40 100</u>
<u>Personnel recruté sur le plan local</u>							
	-	-	-	400	<u>400</u>	<u>2 800</u>	<u>3 600</u>
Total général	<u>22 200</u>	<u>317 000</u>	<u>111 600</u>	<u>217 500</u>	<u>6 100</u>	<u>89 500</u>	<u>763 900</u>

...

Tableau 3

DEPENSES A PREVOIR AU TITRE DES SERVICES DE CONFERENCE POUR LES SEMINAIRES REGIONAUX DE 1982
QUI SERONT DESSERVIS PAR L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

(E) = Séminaire régional pour l'Europe
(A) = Séminaire régional pour l'Afrique

		<u>Interprétation</u>	<u>Traduction</u>	<u>Révision</u>	<u>Dactylographie</u>	<u>Préposés aux salles de conférences et à la distribution</u>	<u>Reproduction et distribution</u>	<u>Total</u>
<u>Dépenses standards</u>								
Documentation à établir avant la session a/ (500 pages, A/F)	(E) (A)	- -	51 300 51 300	17 800 17 800	43 300 43 300	- -	29 000 29 000	141 400 141 400
Service des réunions	(E) (A)	10 000 12 800	- -	- -	- -	1 700 1 700	- -	11 700 14 500
Documentation à établir pendant la session (100 pages, A/F)	(E) (A)	- -	7 900 10 200	4 400 5 700	4 500 5 800	- -	1 100 1 200	17 900 22 900
Documentation à établir après la session a/ (600 pages, A, Ar, E, F, R)	(E) (A)	- -	246 000 246 000	85 500 85 500	155 700 155 700	- -	48 000 48 000	535 200 535 200
Total		<u>22 800</u>	<u>612 700</u>	<u>216 700</u>	<u>408 300</u>	<u>3 400</u>	<u>156 300</u>	<u>1 420 200</u>
<u>Dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance</u>								
Service des réunions	(E) (A)	7 500 13 200	- -	- -	- -	5 200 7 100	- -	12 700 20 300
Documentation à établir pendant la session	(E) (A)	- -	5 000 8 800	2 500 4 400	10 000 17 500	- -	5 000 8 700	22 500 39 400
Total		<u>20 700</u>	<u>13 800</u>	<u>6 900</u>	<u>27 500</u>	<u>12 700</u>	<u>13 700</u>	<u>94 900</u>
<u>Personnel recruté sur le plan local</u>		-	-	-	800	800	5 600	7 200
Total général		<u>43 500</u>	<u>626 500</u>	<u>223 600</u>	<u>436 600</u>	<u>16 500</u>	<u>175 600</u>	<u>1 522 300</u> b/

a/ Documentation établie au Siège, à New York.

b/ Sur le montant total de 1 522 300 dollars, 745 000 dollars correspondent aux séminaires organisés en Europe, et 733 000 dollars aux séminaires organisés en Afrique.

6. Le nombre des séminaires prévus pour 1982-1983 représentant une augmentation de 50 p. 100 par rapport à 1980-1981, et compte tenu du volume de travail qui en découle, on compte que le Groupe spécial des droits des Palestiniens aura besoin d'un poste temporaire supplémentaire P-3, et d'un poste temporaire connexe d'agent des services généraux (G-4), pour l'aider à organiser les séminaires, ce qui coûtera 77 600 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour l'exercice biennal 1982-1983. On trouvera à l'annexe I du présent document la description des fonctions de ce second spécialiste des questions politiques.

7. Le paragraphe 3 b) demande une diffusion plus large des publications du Groupe dans toutes les langues officielles. Pour pouvoir allouer chaque année environ 300 dollars à chacun des centres d'information afin d'élargir la diffusion locale de matériels d'information sur la question de Palestine, il faudrait prévoir, pour l'exercice biennal 1982-1983, un montant d'environ 37 200 dollars pour le Département de l'information.

8. Le paragraphe 3 c) prévoit que des ressources seraient fournies pour assurer la traduction des publications du Groupe dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. On estime que, pour l'exercice biennal 1982-1983, un montant de 17 000 dollars serait nécessaire pour traduire trois brochures par an dans trois langues non officielles qui n'ont pas encore été choisies. Les coûts de reproduction et de distribution seraient couverts à l'aide des ressources disponibles.

9. Pour appliquer le paragraphe 5 du projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources pour permettre au Département de l'information de produire un film sur les droits des Palestiniens et fournir des copies des photographies figurant dans l'exposition photographique sur les droits des Palestiniens organisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que tout autre matériel visuel pouvant être utilisé par le Groupe spécial et par les centres d'information des Nations Unies.

10. Les coûts estimatifs de ce film et de cette exposition photographique sur les droits du peuple palestinien s'établiraient comme suit :

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<u>Coût de la réalisation d'un film documentaire original de 30 minutes en 16 mm couleurs</u>	120 000	
Adaptation dans trois autres langues officielles, à raison de 5 000 dollars par langue	15 000	
Coût de 150 copies, à raison de 100 dollars chacune	<u>15 000</u>	150 000
<u>Coût de 60 copies des photographies de l'exposition photographique qui est actuellement organisée au Siège de l'Organisation des Nations Unies</u>		
Remaniement et montage des versions anglaise, espagnole et française de l'exposition sur les droits des Palestiniens	5 000	
Composition des versions anglaise, espagnole et française	5 000	
Production de 60 jeux de photographies de l'exposition sur les droits des Palestiniens organisée par le Département de l'information, dans les versions anglaise, espagnole et française (le jeu de base se compose de sept panneaux)	40 000	
Frais d'expédition par avion aux centres d'information des Nations Unies (coût moyen : 150 dollars par jeu de photographies)	<u>9 000</u>	<u>59 000</u>
		<u>209 000</u>

11. Sur les coûts estimatifs indiqués plus haut, un montant de 2 140 000 dollars représente les dépenses standards, calculées sur la base du coût intégral aux taux de 1982, qu'il faudrait prévoir pour assurer les services de conférence en 1982. Vers la fin de la session en cours de l'Assemblée générale, on indiquera dans l'état récapitulatif des crédits nécessaires au titre des services de conférence qui doit être présenté dans quelle mesure ce coût peut être couvert à l'aide des ressources existantes. En ce qui concerne les séminaires qui auront lieu en 1983, les coûts des services de conférence seront examinés lorsque l'Assemblée générale examinera, à sa trente-septième session, le coût total des services de conférence nécessaires.

12. Par conséquent, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, il faudra ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant total de 998 000 dollars aux chapitres ci-après du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 :

/...

	<u>Chapitre premier</u>	<u>Chapitre 27</u>	<u>Chapitre 28</u>	<u>Total</u>
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Postes temporaires</u>				
(2 P-3 et 2 G-4) <u>a/</u>	155 200	-	56 700	211 900
<u>Séminaires b/</u>				
Frais de voyage	199 600	-	-	199 600
Dépenses de fonctionnement	177 500	-	-	177 500
Dépenses supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence	162 800	-	-	162 800
<u>Information</u>				
Centres d'information <u>c/</u>	-	37 200	-	37 200
Film et exposition <u>d/</u>	-	209 000	-	209 000
Total	<u>695 100</u>	<u>246 200</u>	<u>56 700</u>	<u>998 000</u>

a/ Voir plus haut, par. 2 et 6.

b/ Voir plus haut, par. 1.

c/ Voir plus haut, par. 7.

d/ Voir plus haut, par. 10.

/...

Annexe I

DESCRIPTION DES NOUVEAUX POSTES DEMANDES POUR LE
GROUPE SPECIAL DES DROITS DES PALESTINIENS

1. Spécialiste des questions politiques (P-3)

Travailler sous la supervision du Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Aider à organiser les réunions du Comité; rédiger des projets de lettres pour le Président du Comité; préparer les rapports des nouveaux groupes de travail que le Comité peut établir; assumer d'autres responsabilités confiées au Groupe spécial, comme suit :

a) Assurer le service des groupes de travail du Comité (20 séances par an) :

Préparer la documentation

Organiser le service des réunions

Faire fonction de secrétaire des groupes de travail

Etablir le projet de rapport des groupes de travail

Rédiger des projets de lettres pour le Président

b) Prêter son concours au secrétaire du Comité en cas de besoin

c) Aider à préparer la célébration de la Journée de solidarité

d) Assumer d'autres responsabilités confiées au Groupe spécial.

2. Spécialiste des questions politiques (P-3)

Travailler sous la supervision du Chef du Groupe spécial

Aider à organiser des séminaires régionaux et la célébration de la Journée de solidarité et exécuter d'autres tâches qui peuvent lui être confiées :

a) Aider à organiser six séminaires au cours de l'exercice biennal :

Déterminer quels experts présenteront des exposés lors des séminaires

Lire et éditer à l'avance les documents qui doivent être présentés lors des séminaires

Prendre les arrangements logistiques voulus pour la tenue des séminaires et la restitution des matériaux après les séminaires

Aider à assurer la bonne marche des séminaires

Superviser l'utilisation des matériels visuels lors des séminaires

/...

Préparer les documents destinés à être publiés

Déterminer les questions qui seront examinées lors des séminaires

- b) Aider à organiser la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre de chaque année :

Déterminer les organisations non gouvernementales qui seront invitées à la réunion organisée pour marquer cette occasion

Préparer les invitations adressées aux participants

Aider le Comité à organiser une exposition

Organiser la projection de films

- c) Exécuter d'autres tâches si besoin est.
